

DELIBERATION N° 80/56 : AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS - PLANTATION D'ARBRES ET AMENAGEMENT DES PIEDS

Monsieur DAUX, Conseiller Municipal chargé de l'Environnement rapporte au Conseil les propositions de la Commission concernant les plantations d'arbres du CD-73 ainsi que l'aménagement des pieds d'arbres de la rue du Bon Curé.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- autorise le Maire à passer commande, auprès de l'entreprise PAUCHARD 54290 ROVILLE-DT-BAYON, d'un certain nombre d'arbres pour un montant T.T.C. de 6 189 F 29,
- charge l'Entreprise de procéder à l'aménagement des pieds d'arbres du chemin du Bon Curé pour un montant T.T.C. de 4 515 F 84,
- les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2112 du programme 08/79.